

**Province de Québec  
Ville de Saint-Basile, le 9 mai 2016**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE 9 mai 2016, À 19H00, AU 20, RUE  
SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

**SONT PRÉSENTS**, Madame et Messieurs les conseillers :

Lise Julien	Gino Gagnon
Réjean Leclerc	Yves Walsh

**FORMANT QUORUM**, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Paulin Leclerc, directeur général  
Joanne Villeneuve, greffière

**ABSENT :** Denys Leclerc et Claude Lefebvre

**112-05-2016**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

**Sur la proposition de** Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** la présente séance est légalement constituée.

**Attendu que** l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

**Adopté.**

**113-05-2016**

**PROCÈS-VERBAUX D'AVRIL 2016**

Étant donné que chacun des membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances susmentionnées dans les délais requis, Monsieur le maire demande s'il y a des commentaires aux procès-verbaux.

**COMMENTAIRE  
ADOPTION**

**Sur la proposition de** Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le procès-verbal de la séance régulière tenue le 11 avril 2016 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2860 à 2873 comportant les résolutions #088-04-2016 à #107-04-2016 inclusivement.

**Que** le procès-verbal de la séance ajournée tenue le 3 mai 2016 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2874 à 2875 comportant les résolutions #108-05-2016 à #111-05-2016 inclusivement.

**Que** le maire et la greffière sont autorisés à authentifier lesdits procès-verbaux.

**Adopté.**

114-05-2016

### APPROBATION DES COMPTES

**Sur la proposition de** Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** la liste des chèques émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, maire et conseillers de la Ville, portant les numéros 514941 à 515037 inclusivement, totalisant un montant de 50 975,75 \$ soit adoptée.

**Que** la liste des comptes à payer pour les chèques informatisés numéros 7265 à 7366 inclusivement, totalisant un montant de 137 542,21 \$ soit adoptée.

**Que** la liste des prélèvements numéro 2839 à 2857 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 41 191,80 \$.

**Attendu qu'**il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 12-2007.

**Adopté.**

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Joanne Villeneuve, trésorière de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 000-05-2016 au montant de 229 709,76 \$.

---

Joanne Villeneuve, trésorière

115-05-2016

### DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS DE LA VILLE AU 31 MARS 2016 (N/D : 201-131)

**Attendu que** le règlement 12-2007 décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de la délégation des dépenses et contrats;

**Attendu que** l'article 105.4 de la Loi sur les Cités et Villes oblige la trésorière à déposer deux états financiers: le premier étant un état comparatif avec la même période de l'année précédente et le second compare la prévision des dépenses avec le budget initial;

**Sur la proposition de** Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le dépôt desdits états financiers comparatifs au 31 mars 2016 sous réserves des améliorations à apporter pour présenter les données en pleine comptabilité d'exercice.

**Attendu que** la trésorière explique le suivi sommaire du budget de fonctionnement de la Ville de Saint-Basile au 30 avril 2016.

**Adopté.**

**116-05-2016**

**DÉPÔT DU RÉSULTAT DE LA JOURNÉE DE REGISTRE  
DU 9 MAI 2016 (N/D : 105-131)**

**Attendu qu'un** registre a été tenu le 9 mai 2016 pour le règlement suivant, à savoir:

"05-2016 : Règlement décrétant une dépense de 50 000 \$ et un emprunt de 50 000 \$ pour l'acquisition de compteur d'eau et d'une partie des frais reliés à leur installation."

**Attendu que** la greffière a confirmé que 8 électeurs ont signés le registre pour le règlement numéro 05-2016 ;

**Attendu que** le nombre de demandes requises pour que le règlement numéro 05-2016 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 103 ;

**Sur la proposition de** Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le dépôt du résultat de ce registre et confirme que le règlement numéro 05-2016 est réputé accepté par les personnes habiles à voter visées par l'avis public du 23 avril 2016 annonçant la procédure d'enregistrement du 9 mai 2016.

**Adopté.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été tenue. Deux (2) citoyens étaient présents.

**117-05-2016**

**AUTORISATION À DES ACTIVITÉS DE RELATIONS  
PUBLIQUES DE LA VILLE (N/D : 102-102)**

**Attendu que** la Ville de Saint-Basile juge important de déléguer un représentant à l'activité de financement suivante ou de remettre un don:

- Tournoi de golf de la Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf;

**Sur la proposition de** Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le don suivant, à savoir :

- Golf de la FASAP un don de 50 \$.

**Adopté.**

**118-05-2016**

**UMQ – CROIX-ROUGE – APPEL À LA SOLIDARITÉ  
– FONDS FEU DE FORÊT FORT MCMURRAY (N/D : 207-130)**

**Attendu que** ce conseil veut appuyer l'UMQ et la Croix-Rouge dans la collecte d'un fonds pour venir en aide aux victimes des feux de forêt de Fort McMurray ;

**Sur la proposition de** Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile souscrit un montant de 500 \$ à la Croix-SRouge comme contribution à ce fonds.

**Adopté.**

**119-05-2016**

**APPUI À LA DEMANDE DES CITOYENS POUR LE RÉTABLISSEMENT  
ET LA SAUVEGARDE DES SOINS DE SANTÉ DANS PORTNEUF  
(N/D : 102-102)**

**Considérant que** le réseau de santé portneuvois est gravement sous-financé ;

**Considérant que** l'Hôpital régional de Portneuf n'a pas les ressources humaines et financières pour donner à la population de Portneuf des soins acceptables pour ses 52 000 habitants, en particulier à cause de son manque de lits, d'équipements et d'effectifs dans son service d'urgence;

**Considérant que** les services de santé de proximité essentiels auxquels la population de Portneuf est en droit de s'attendre sont absents, particulièrement pour les jeunes familles et les personnes âgées;

**Considérant que** les études comparatives avec d'autres régions similaires démontrent le manque flagrant de ressources dans Portneuf et que de nombreux projets pour l'hôpital acceptés par l'ancien CSSS de Portneuf et l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale ont été reportés et abandonnés;

**Considérant que** des promesses ont été faites par les ministres de la Santé précédents pour annoncer différents investissements dans les infrastructures et les équipements spécialisés pour fournir des services tels que les traitements d'hémodialyse et l'implantation d'une clinique de chimiothérapie;

**Considérant que** la Fondation des services santé et sociaux de Portneuf a amassé d'importantes sommes d'argent pour l'acquisition d'un tomodensitomètre (TACO) et l'implantation d'une clinique de chimiothérapie;

**Considérant que** le CIUSSS de la Capitale-Nationale refuse de doter la région d'un tomodensitomètre (TACO), abandonne le projet de lits pour soins de courte durée au troisième étage de l'établissement qui est toujours vacant, transfère les analyses de laboratoire vers Québec, suspend des services de mammographie, refuse d'accorder plus de ressource à la MRC de Portneuf;

**Considérant qu'**à cause du manque de soins de proximité, des Portneuvois et Portneuvoises préfèrent abandonner leurs traitements pour ne pas avoir à se déplacer à Québec pour les obtenir;

**Considérant qu'**un comité de citoyens a été formé pour le rétablissement et la sauvegarde des soins de santé dans Portneuf;

**Considérant que** le comité de citoyens exige une rencontre avec le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, docteur Gaétan Barrette, afin de rétablir des soins de santé acceptables dans la MRC de Portneuf;

**Considérant que** le comité de citoyens réclame que des ressources humaines, matérielles et financières soient réaffectées à l'Hôpital régional de Portneuf afin que la population de 52 000 personnes reçoive les services auxquels elle est en droit de s'attendre, en particulier pour son service d'urgence qui est sous-financé;

**Considérant que** pour assurer une présence des médecins sur tout le territoire de Portneuf, en particulier dans le nord et l'ouest du comté, le comité exige le rétablissement de deux GMF dans la MRC de Portneuf;

**Considérant que** le comité de citoyens demande que la MRC de Portneuf ait une part juste et équitable des médecins et des professionnels de la santé œuvrant sur le territoire de la Capitale-Nationale, qu'on rééquilibre les budgets de santé pour la MRC de Portneuf, afin que ses citoyens reçoivent des soins acceptables;

**Sur la proposition de** Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile soutienne la Fondation des services santé et sociaux de Portneuf dans ses démarches d'acquisition d'équipements spécialisés et de recherche de budget de fonctionnement s'y rapportant.

**Que** le conseil appuie et soutienne le comité de citoyens pour réclamer plus de ressources pour les 52 000 citoyens de la MRC de Portneuf, afin que ces derniers aient accès à des soins de santé de proximités indispensables.

**Qu'**une copie de cette résolution soit transmise à M. Philippe Couillard, Premier ministre du Québec, M. Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Michel Matte, député de Portneuf à l'Assemblée nationale, M. Michel Delamarre, président-directeur général du CIUSSS de la Capitale-Nationale ainsi qu'aux municipalités de la MRC de Portneuf.

**Adopté.**

120-05-2016

**C.C.U. / DÉROGATION MINEURE POUR  
LES 308-310 RUE DURAND (N/D : 13-308/310)**

**Considérant que** ce conseil a pris connaissance des recommandations du C.C.U.;

**Considérant que** ce conseil a écouté les représentations des personnes présentes sur la dérogation mineure # 01-2016;

**Considérant que** toute la procédure légale a été suivie;

**Considérant** tous les critères à considérer;

**Sur la proposition de** Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la dérogation mineure suivante, à savoir ;

**Pour les 308-310 rue Durand** : que lors du projet de lotissement, les marges latérales pour une habitation de type unifamiliale jumelée doivent correspondre à la somme des marges selon la grille des spécifications et son zonage (Rb-30). Les marges actuelles pour les logements 308 et 310 sont respectivement de 3.35 mètres et 3.49 mètres. Selon l'article 6.2.3.1 du règlement de zonage # 07-2012, les marges latérales devraient correspondre à la somme des marges prescrite pour la zone Rb-30, c'est-à-dire 4 mètres.

**Que** l'inspecteur en bâtiment est autorisé à délivrer le permis de lotissement.

**Adopté.**

121-05-2016

Province de Québec  
MRC de Portneuf  
Ville de Saint-Basile

**Règlement numéro 04-2016**

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012.

**Considérant que** le règlement de zonage de la de la Ville de Saint-Basile est entré en vigueur le 13 septembre 2012 et que le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**Considérant que** le présent règlement vise à autoriser de nouvelles catégories d'usages dans les groupes d'usage communautaire et récréation dans une zone mixte, de préciser de nouvelles normes relatives aux caractéristiques des bâtiments principaux dans certaines zones du développement domiciliaire, de régir certains usages, constructions ou ouvrages permis dans une zone à risque de glissement de terrain pour des raisons de sécurité publique, d'autoriser de nouveaux usages résidentiels dans certaines zones résidentielles et de préciser certaines normes relatives à certains types d'entreposage (ou de remisages);

**Considérant qu'un** projet de règlement a été adopté le 14 mars 2016;

**Considérant qu'une** assemblée publique de consultation a été préalablement tenue le 11 avril 2016;

**Considérant qu'un** avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du 11 avril 2016;

**Considérant qu'un** second projet de règlement a été adopté le 11 avril 2016;

**Considérant que** ledit règlement de zonage est réalisé en conformité avec le plan d'urbanisme révisé de la Ville de Saint-Basile;

**Considérant que** qu'aucune demande valide de participation à une procédure référendaire n'a été formulée par les personnes habiles à voter pendant la période prévue à cet effet;

**Considérant que** le présent règlement vise, plus précisément, à :

- De spécifier pour la zone M-7 de nouveaux usages permis;
- De préciser les normes relatives aux caractéristiques des bâtiments principaux pour la zone Rb-41;
- De régir certains usages, constructions ou ouvrages permis dans une zone à risque de glissement de terrain pour des raisons de sécurité publique;
- D'autoriser de nouveaux usages résidentiels dans certaines zones résidentielles;
- De préciser les normes relatives à l'entreposage de bois de chauffage.

**Sur la proposition** de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Attendu que** la greffière dépose le certificat en vertu de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme confirmant qu'aucune demande valide de participation à une procédure référendaire n'a été formulée par les personnes habiles à voter avant 16h00 le 2 mai 2016.

**Que** le règlement numéro 04-2016 soit et est adopté.

**Que** ledit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long inscrit et qu'il soit versé au livre des règlements de la Ville de Saint-Basile sous la cote # 04-2016.

**Adopté.**

122-05-2016

**COURSE DÉFI 1-5-10 (N/D : 102-102)**

**Attendu que** le 21 mai 2016 aura lieu la course du Défi basilien 1-5-10 dans les rues de Saint-Basile;

**Attendu que** le 21 mai, trois (3) circuits seront disponibles, soient le circuit du 1 km, du 5 km et du 10 km.

**Attendu que** les circuits de la course emprunteront les rues suivantes : boulevard du Centenaire, rang Sainte-Anne, rue Hardy, rue Durand, rue de l'Église, avenue D'Auteuil, rue Papillon, rang Saint-Georges, rang Saint-Charles, route Picard, et rue Rivard;

**Attendu que** le comité organisateur demande la présence de deux (2) pompiers pour une période de 3 heures avec l'unité d'urgence pour les services de RCR en cas de besoin.

**Sur la proposition de** Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le passage de courses du Défi basilien 1-5-10 dans les rues de la Ville.

**Que** ce conseil municipal exige aux comités organisateurs un plan des trajets, un plan des mesures de sécurité et le maintien de la circulation des véhicules de manière fluide (sur une voie).

**Que** ce conseil municipal accepte d'offrir le service de deux (2) pompiers avec l'unité d'urgence pour la période demandée.

**Adopté.**

123-05-2016

**ACHAT MOBILIER DE PARC OÙ LES JEUX D'EAU**  
**PROJET #1614 (N/D : 401-131)**

**Attendu qu'**au programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018, il y a un montant de 10 700 \$ de prévu pour l'achat et l'installation de mobilier de parc où les jeux d'eau, avec une subvention provenant du pacte rural de l'ordre de 7 490 \$;

**Attendu que** le projet est évalué à 13 928 \$;

En conséquence, il est **proposé par** Monsieur Yves Walsh, **et résolu à l'unanimité des conseillers présents:**

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise l'achat et l'installation de mobilier de parc où les jeux d'eau, pour un coût estimé de 13 928 \$, taxes nettes incluses.

**Que** la présente dépense est prévue au programme des immobilisations 2016-2017-2018 et que le surplus des coûts sera absorbé par le poste de l'acquisition des portes automatiques de l'entrée du centre Ernest-J.-Papillon – projet #1613, également prévu au programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018.

**Adopté.**



**124-05-2016**

**TRAVAUX RÉFECTION PONCEAU RANG DES ALAIN - MANDAT AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS (#1607) (N/D : 602-130)**

**Attendu qu'**il y a eu lieu de réaliser des travaux pour la réfection d'un ponceau dans le rang des Alain;

**Sur la proposition de** Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics à procéder aux travaux pour la réfection d'un ponceau dans le rang des Alain.

**Que** le coût de ces travaux sera payé à même les montants prévus (fonds dédié infrastructure) au programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018, qui décrète les travaux de réfection d'un ponceau dans le rang des Alain.

**Adopté.**

**125-05-2016**

**APPEL D'OFFRE – FOURNITURE DE PRODUIT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – RUE MARTEL (# 1506) (N/D : 602-130 / 401-111 / 401-112)**

**Attendu qu'**on a procédé à une demande de soumissions sur invitation, pour la fourniture de produit d'aqueduc et d'égout, pour la réfection de la rue Martel;

**Attendu que** lesdites soumissions ont été ouvertes en date du 27 avril 2016, à savoir:

Réal Huot Inc.	21 669,90 \$
Emco Corporation	22 072,31 \$
Distribution Brunet Inc.	22 218,47 \$

**Sur la proposition de** Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission pour la fourniture de produit d'aqueduc et d'égout, pour la réfection de la rue Martel, du soumissionnaire Réal Huot Inc., au coût de 21 669,90 \$, taxes en sus.

**Que** ledit soumissionnaire Réal Huot Inc., s'engage envers la Ville de Saint-Basile à respecter dans son ensemble le document d'appel d'offres.

**Que** le coût de ces travaux sera payé à même le règlement d'emprunt numéro 05-2015, qui décrète les travaux de réfection de la rue Martel.

**Adopté.**

**126-05-2016**

**APPEL D'OFFRE – FOURNITURE DE PRODUIT DE BÉTON – RUE  
MARTEL (# 1506) (N/D : 602-130 / 401-111 / 401-112)**

**Attendu qu'**on a procédé à une demande de soumissions sur invitation, pour la fourniture de produit de béton, pour la réfection de la rue Martel;

**Attendu que** lesdites soumissions ont été ouvertes en date du 27 avril 2016, à savoir:

Fortier 2000 Ltée	15 029,79 \$
Industries Ciment de la Guadeloupe Inc.	21 944,66 \$

**Sur la proposition de** Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission pour la fourniture de produit de béton, pour la réfection de la rue Martel, du soumissionnaire Fortier 2000 Ltée, au coût de 15 029,79 \$, taxes en sus.

**Que** ledit soumissionnaire Fortier 2000 Ltée, s'engage envers la Ville de Saint-Basile à respecter dans son ensemble le document d'appel d'offres.

**Que** le coût de ces travaux sera payé à même le règlement d'emprunt numéro 05-2015, qui décrète les travaux de réfection de la rue Martel.

**Adopté.**

**127-05-2016**

**APPEL D'OFFRE – FOURNITURE TUYAU DE BÉTON – RANG  
SAINT-GEORGES ET RANG DES ALAIN (# 1605 ET # 1607)  
(N/D : 602-130 / 401-111 / 401-112)**

**Attendu qu'**on a procédé à une demande de soumissions sur invitation, pour la fourniture de tuyau de béton, pour la réfection du rang Saint-Georges et du rang des Alain;

**Attendu que** lesdites soumissions ont été ouvertes en date du 27 avril 2016, à savoir:

Fortier 2000 Ltée	7 975,65 \$
Industries Ciment de la Guadeloupe Inc.	9 950,61 \$

**Sur la proposition de** Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission pour la fourniture de tuyau de béton, pour la réfection du rang Saint-Georges et du rang des Alain, du soumissionnaire Fortier 2000 Ltée, au coût de 7 975,65 \$, taxes en sus.

**Que** ledit soumissionnaire Fortier 2000 Ltée, s'engage envers la Ville de Saint-Basile à respecter dans son ensemble le document d'appel d'offres.

**Que** le coût des tuyaux de béton pour Saint-Georges sera payé à même un emprunt au fonds de roulement de la municipalité, qui décrète les travaux de réfection du rang Saint-Georges et le coût des tuyaux de béton pour le rang des Alain sera payé à même les montants prévus (fonds dédié infrastructure) au programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018, qui décrète les travaux de réfection d'un ponceau dans le rang des Alain.

**Adopté.**

**128-05-2016**

**TRAVAUX DE PRÉPARATION ET PAVAGE D'UNE PARTIE DE LA RUE DURAND ET DE L'ÉGLISE - MANDAT AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS (#1620) (N/D : 602-130)**

**Attendu qu'**il y a eu lieu de réaliser des travaux de préparation et de pavage d'une partie de la rue Durand et de l'Église, soit la rue Durand entre le boulevard du Centenaire et la rue de l'Église et la rue de l'Église à partir de la rue Durand, en direction nord sur ± 75 mètres;

**Attendu que** ces travaux ne sont pas prévus au programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018;

**Sur la proposition de** Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics à procéder aux travaux de préparation et de pavage d'une partie de la rue Durand et de l'Église.

**Que** le coût total de ces travaux est évalué à 25 000 \$.

**Que** le coût de ces travaux sera payé à même les montants prévus pour le creusage de fossé et gravier prévu dans la route du Pied-du-Rocher sud, au programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018.

**Adopté.**

**129-05-2016**

**Province de Québec  
MRC de Portneuf  
Ville de Saint-Basile**

**AVIS DE MOTION**

D'un règlement municipal uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie.

Je, soussigné, Monsieur Yves Walsh, conseiller, donne avis à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement municipal uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie sera adopté en vue de remplacer les règlements municipaux uniformisés suivants :

- le règlement RMU-01 sur les systèmes d'alarme;
- le règlement RMU-02 concernant les animaux;
- le règlement RMU-03 relatif à l'utilisation de l'eau potable en cas de pénurie;
- le règlement RMU-04 relatif au stationnement;

- le règlement RMU-06 sur le colportage;
- le règlement RMU-07 concernant les nuisances, paix et bon ordre.

Et j'ai signé : \_\_\_\_\_

Yves Walsh, conseiller

**130-05-2016**

**AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

**Sur la proposition de** Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 20h50 et ajournée au 31 mai à 19h00.

**Adopté.**

\_\_\_\_\_  
Jean Poirier, maire

\_\_\_\_\_  
Joanne Villeneuve, greffière

